Comment obtenir une carte nationale d'identité ?

Le demandeur doit être de nationalité française et doit se présenter lui-même pour signer l'imprimé et y apposer son empreinte.
Pour un mineur, il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père ou mère).

Pièces à fournir :

- 2 photographies d'identité identiques de face, tête nue, format 35 x 45 mn
- 1 extrait d'acte de naissance récent avec filiation complète (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- le livret de famille du demandeur
- 2 justificatifs de domicile récents et différents (facture EDF-GDF – Téléphone, quittance de loyer, certificat d'imposition, ….)
- l'ancienne carte d'identité (si elle n'est pas présentée lors du renouvellement, un droit de timbre de 25 € est demandé).